la Traile Sulfricierane
et Béninoise



http://truite.freezee.org



Recettes

Subvention Saint.Souplet	305 €
Subvention Saint.Benin	o •€
subventions FD + déplacement	476 € + 51,50 €
URNE	150 €
intérêts	104,36 €
Adhésions	407,50 €
TOTAL _{ume lee commu}	1494,36 €

Dépenses 2011

Empoissonnement	229,19 €				
Garderie	220 + 62 €				
Frais de bureau + la Poste	114,37 €				
Déplacements + frais AG	219,82 €				
FDAAPPMA59 + URNE	492 €				
Total des dépenses	1332,38 €				

Bilan 2011

Avoir 2010	7150,24 €
Recettes	1494,36 €
Dépenses	1332,38 €
Bénéfice	161,98 €
Avoir 2011	7312,22 €

Mise au Vote

Qui est pour?

Qui est contre?

Qui s'abstient?

Cartes de pêche 2012

Carte Personne Majeure	60 €
Carte Femme	30 €
Carte Personne Mineure	10 €
Carte Découverte (-12ans)	2 €
Carte Journalière	10 €
Carte Vacances	30 €
Timbre URNE	25 €
Carte URNE	85 €

les cartes de pêche de la Truite Sulpicienne et Béninoise Sont en vente uniquement par Internet www.cartedepeche.fr

Toutes les cartes de pêche présentées ci-avant sont disponibles 24h/24 et 7J/7

Paiement sécurisé en ligne

Possibilité de paiement en 2 fois à partir de 85 € d'achat

Carte de pêche réimprimable 3 fois sans photo et 10 fois avec photo.

Renouvellement facilité l'année suivante



Notice de pliage:

1- Découper cette partie

2- Plier la carte dans le sens de la longueur en gardant le texte visible3- Replier en 3



Règlement 2012



1. Gestion piscicole de la Selle

Ce règlement est conforme au PGP (Plan de Gestion Piscicole) de l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique « la Truite Sulpicienne et Béninoise ». Les objectifs sont la survie de l'espèce truite fario à l'état naturel et la pérennité d'un loisir pêche de qualité sur la rivière Selle.

Le pêcheur adhérent de l'AAPPMA pratique le loisir pêche en faisant une prédation uniquement sur une espèce introduite : la truite Arc-en-ciel (oncorhynchus mykiss). Le nombre maximal de capture est de 3 poissons par jour de pêche dans la limite de 30 poissons par an. La réglementation concernant la pêche de loisir en France fixe des tailles minimales de capture dans l'article R236-23 du code rural ; sur le parcours de la TSB la taille minimale des poissons sacrifiés est de 30 cm.

Le NO-KILL est obligatoire sur l'espèce truite fario (salmo trutta) dont la survie est qualifiée de difficile dans le PDPG (Jourdan 2005).

RECIPROCITE: Les pêcheurs extérieurs à l'AAPPMA pratiqueront le NO-KILL sur tous les poissons.

Attention: le chabot (cottus gobio) espèce d'accompagnement de la truite fario est protégé au niveau européen.

cardamine des prés

a) Techniques de pêche

- 1. <u>Des hameçons sans ardillon sont obligatoires</u>, car on constate que le décrochage de l'hameçon avec ardillon, même effectué avec précaution provoque des dégâts anatomiques plus ou moins étendus, voir une mutilation, la plaie peut s'infecter. Cela rend plus difficile ou même impossible l'alimentation de l'animal et l'expose plus facilement aux prédateurs. Sans ardillon, même les plus petites truitelles peuvent être facilement décrochées et remises à l'eau avec une survie quasi certaine. Ils sont plus faciles à retirer et réduisent le temps de manipulation du poisson.
- 2. Les hameçons triples sont interdits.
- 3. Pratiquer un ferrage instantané qui ne donnera pas le temps au poisson d'avaler profondément l'appât.
- 4. <u>L'utilisation d'appâts naturels est interdit</u> : le poisson peut l'avaler trop profondément.
- 5. L'emploi de leurres artificiels est la bonne solution.
- 6. Ne jamais laisser sans surveillance les lignes de pêche.
- 7. Eviter les températures extrêmes, surtout les périodes de forte chaleur.

b) Capture du poisson

- 1. Se mouiller les mains avant la manipulation ou utiliser un tissu mouillé.
- 2. Récupérer le poisson le plus rapidement possible pour éviter son épuisement.
- 3. Garder le poisson dans l'eau le plus possible et éviter l'exposition à l'air.
- 4. Ne pas tenir les poissons seulement par la mâchoire pour ne pas endommager les vertèbres ou la gueule.
- 5. Tenir les gros poissons à l'horizontale en supportant le ventre, ceci évitera les dommages aux organes internes.
- 6. Pour toute autre manipulation, on doit utiliser une épuisette.

c) Décrocher le poisson

- 1. Avoir des pinces pour retirer les hameçons.
- 2. Retirer les hameçons rapidement en gardant si possible le poisson dans l'eau.
- 3. Quand l'hameçon est trop profondément avalé : coupez la ligne !
- 4. Tenir le poisson droit avec la tête face au courant sans le serrer, lorsque le poisson s'agite, il partira de lui-même.

3. Empoissonnements

2 empoissonnements (au maximum) durant la saison de pêche uniquement en truites Arc-en-ciel qui sont des poissons allochtones en France (originaires d'Amérique du Nord); les truites fario rencontrées sur le parcours de la « TSB » sont donc des poissons sauvages.



4. Jour de pêche

La pêche est autorisée le samedi, le dimanche, le lundi, le mercredi et les jours fériés de 7 heures le matin à une demi-heure après le coucher du soleil.

5. Fiche de captures

Chaque pêcheur remplira avec exactitude la fiche de capture jointe en annexe, Il notera : la date, l'espèce, la taille, le secteur, la technique utilisée, et la durée de l'action de pêche même les sorties « bredouilles ». En fin de saison, cette fiche est a renvoyer à :

Trésorier de la « Truite Sulpicienne et Béninoise »

35 - rue de Saint Crépin - 59360 Saint Souplet

6. Gardiennage

Le pêcheur respectera les clôtures et refermera celles-ci après passage ; il ne laissera aucun déchet sur son passage (fil, plomb, bouchon, ou autres détritus).

Monsieur Serge Marcy, garde-pêche assermenté, vérifiera la validité des cartes de pêche et le bon respect du règlement.

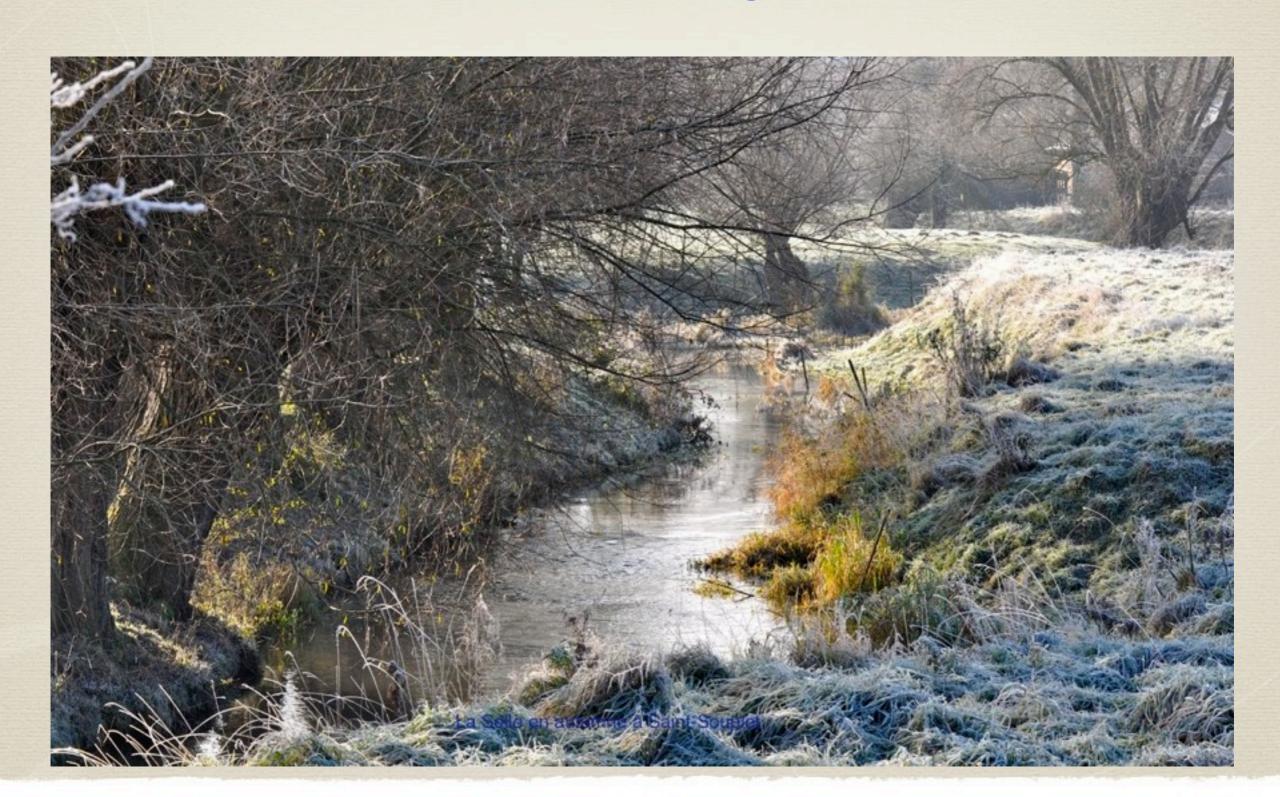
scrofulaire

La truite Sulpicienne et Béninoise : fiche de capture

Nom: Prénom: Tél: mail:

Date	Durée de pêche	Espèce 1	pêchée	Taille	Secteur	Technique employée	Prise ou remise
//	h	AEC iel	- TFario	cm			
4 7							

La Selle en amont de Solesmes est classée « réservoir biologique ». Les pêcheurs seront les acteurs privilégiés de sa préservation. Nous vous remercions d'adhérer à ce règlement.



Dates à retenir

Ouverture de la pêche en 1° Catégorie

du Samedi 10 Mars 2012

au

Dimanche 7 Octobre inclus



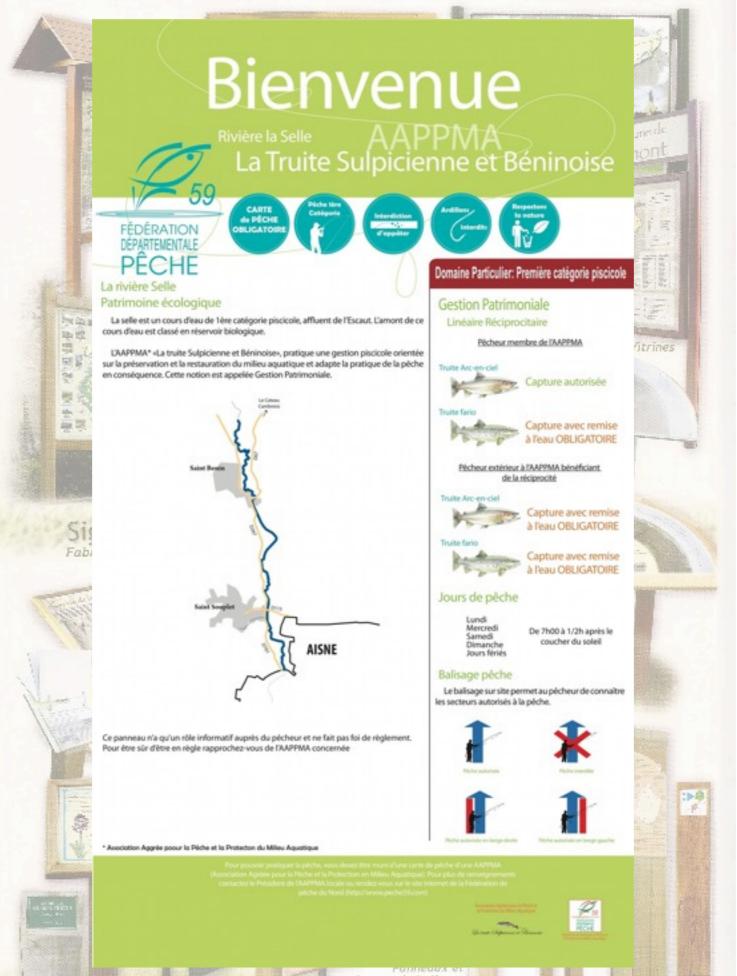
Information des Pêcheurs

Internet : site de l'AAPPMA http://truite.freezee.org

Courriel

Les informations seront envoyées par mail à votre demande

Création de Panneaux (en projet)



Découverte du milieu











9	Commune (n° départ): St Soupler pH: T° (°c): O²:							Représentatif Complémentaire				
	Espèce	T min T max		Lot	Effectif		Espèce	T min	T max	Poids	Lot	Effectif
	1 TRF	356	ļ	ļ		1					ļļ	
	2 \ (251	ļ	ļ		2						
	3 1/	262	<u> </u>	<u> </u>		3						
	4 11	333		<u> </u>		4					ļ	
B	5 [1	255		1		5						
	11	353		ļ		6		ļ			ļ	
M	11	218		ļ		7						
	11	83		<u> </u>	ļ	8		ļ				
-	11	294		<u> </u>	<u> </u>	9						
	8) 11	311		<u> </u>	<u> </u>	10						
	1/	270		1		11		ļ				
	2 (1	252	-			12		ļ			 	
	3 (1	237				13		ļ			 	
	11	248				14		ļ			 	
	1 1(267				15		ļ			 	
	1 11	221				16		ļ				
	11	23	7			17		ļ			+	
14	3 (/	92				18		 			+	
1	9 ()	85)	1		19		ļ			+	
	0 10	82		1		20		ļ			+	
AND RESIDENCE OF THE PERSON NAMED IN				A STATE OF		21	Marie Control		1	1	1	1

Plan de Restauration de la rivière Selle

















